



MELLE



Bulletin d'informations 2019- 2020





Orientée depuis 1946, sur la défense des intérêts des **retraités, veuves et ACTIFS** de la gendarmerie, l'UNPRG, forte de ses 30000 adhérents, est leader des associations de la gendarmerie.

Ses buts : UNIR – SOUTENIR – AGIR

Unir : L'ensemble des personnels qui servent ou qui ont servi en gendarmerie et leurs familles, dans l'amitié, la solidarité entre frères d'arme et assurer la cohésion intergénérationnelle.

Soutenir : L'ensemble des membres de la communauté gendarmerie fragilisés ou en grande difficulté, les orphelins et les familles des personnels décédés en service.

Agir : Pour défendre les valeurs et le prestige de la gendarmerie et pour soutenir le personnel en activité, les acquis et les intérêts des retraités et veuves de l'arme, la mémoire et l'honneur de tous les anciens combattants et victimes de guerre et de tous les morts pour la France.

DEVENEZ ACTEUR

N'attendez plus, rejoignez-nous en contactant le président, un membre du bureau de l'UD 79 ou votre délégué de secteur

Parrainez un nouveau retraité ou un actif de votre résidence

Le parrain (adhérent UD79) bénéficiera d'une réduction sur sa prochaine cotisation :

Un parrainage = diminution d'un tiers de ma cotisation **6€**

Deux parrainages = diminution de deux tiers de ma cotisation **12**

Trois parrainages = exonération de cotisation **18€**

Par ailleurs, l'UD se verra diminuer la cote part du siège national de l'UNPRG de 50% pour tout nouvel adhérent.

Nous comptons vraiment sur vous tous pour cette opération vitale à la survie de notre association.

N'hésitez pas à consulter le site internet :

Tapez : *udprg79*



Un bulletin d'adhésion y figure. Vous devrez l'adresser à notre trésorier, ce qui nous permettra de vous identifier comme parrain et de bénéficier des conditions réduites de votre prochaine cotisation.



SOMMAIRE



RUBRIQUES	PAGES
<i>Avis de parrainage - Recrutement.....</i>	1
<i>Sommaire.....</i>	2
<i>Édito du Président.....</i>	3
<i>Rapport d'activités année 2019.....</i>	4 à 7
<i>Bilan financier.....</i>	8
<i>Deuils - Fonds d'entraide.....</i>	9
<i>Activités secteur Thouars -Bressuire</i>	10
<i>Les gendarmes sur l'autoroute.....</i>	11 à 12
<i>Actualités : Attentat à la Préfecture de Police à Paris.....</i>	13
<i>Pourquoi adhérer à l'UNPRG.....</i>	14 à 15
<i>Projet voyage 2020</i>	16
<i>Voyage Croatie 2019.....</i>	17 à 18
<i>Evènements divers 2019.....</i>	19 à 20
<i>Caisse Nationale du Gendarme - UNEO.....</i>	21
<i>Informations sociales</i>	22 à 24
<i>Biographie d'une veuve de gendarme.....</i>	25 à 26
<i>Conseil d'administration</i>	27
<i>Délégués de secteurs.....</i>	28
<i>Calendrier 2019 - 2020.....</i>	29
<i>Détente Jeux.....</i>	30

RAPPEL

Afin de servir un plus grand nombre d'adhérents, lors d'envoi d'informations sociales ou autre texte par courrier électronique, nous invitons ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à bien vouloir nous communiquer leur adresse internet. Par mesure de sécurité et de confidentialité, elle ne sera pas divulguée.

Il est également demandé à tous les adhérents de signaler tout changement d'adresse, de courriel ou de téléphone
 (*) (*) A adresser par mail (de préférence) au secrétaire général à l'adresse suivante :

patrickfanfan.faucher@orange.fr

D'autre part, afin de vous simplifier les démarches parfois complexes auprès des divers organismes, un guide pratique des formalités à accomplir, lors d'un décès d'un adhérent ou d'une veuve, est à la disposition des délégués de secteur sur le site de l'UDPRG rubrique « informations sociales ». Par ailleurs le secrétaire général, Patrick Faucher doit être informé, le plus rapidement possible de tout décès, adhérent comme épouse. (*)

(*) A adresser par mail au secrétaire général à l'adresse suivante :

patrickfanfan.faucher@orange.fr ou téléphoniquement : **0549757639 - 0687927062**



DU PRESIDENT



Petit coup d'œil dans le rétroviseur

Voici quelques mois, le 13 avril 2019, lors de notre Assemblée Générale à Chauray, notre camarade Gérard SULLET matérialise son départ de la présidence. Le vote du bureau me porte alors aux commandes de notre UD 79. Petit nouveau pour nombre d'adhérents, vous avez pu me découvrir au travers de ma lettre que je vous ai adressée, mais également lors des diverses festivités durant l'année.

A toutes et tous, personnels de l'active, retraités, réservistes et sympathisants, je vous remercie de la confiance que vous avez su m'accorder.

Notre association prend appui sur ses trois piliers : Unir - Soutenir – Agir

Si chacun d'eux possède sa propre définition, ils s'imbriquent parfaitement et se complètent. Les membres de notre grande famille gendarmerie, possèdent ou pas, des cheveux blancs selon leur âge et donc les points de vue sur le métier, nos engagements, divergent souvent. J'ai pu l'observer régulièrement lors des missions de réserviste. Aussi nous nous devons de regarder l'avenir et ne point s'attarder sur le passé.

Gens d'active et retraités nous devons faire l'unité, faire cause commune pour la défense de nos droits et acquis, se coaliser et faire bloc pour l'amélioration des conditions de travail de nos gendarmes,

Cela ne peut intervenir sans le soutien de nous tous et pour tous, en consolidant nos liens, en réconfortant les plus faibles, en les encourageant par les aides apportées, en les sortant de leur isolement et ainsi éviter de possibles drames.

Tous ensemble ou séparément nous avons le pouvoir d'agir. Il faut se bouger, rendre des visites aux anciens, à celles et ceux qui peuvent être en difficulté pour diverses causes, afin notamment de les guider dans leurs démarches pouvant leur causer souci.

Notre association vit sainement, résultat d'un excellent travail et dévouement de la part des responsables de secteurs mais également des membres du conseil d'administration, qui ont bien voulu me suivre dans cette présidence, qu'ils en soient remerciés.

En cette fin d'année 2019, je voudrais apporter tout le soutien de nos adhérents du 79 aux actifs de la gendarmerie, face aux enjeux sociétaux qui s'annoncent avec d'importantes réformes notamment sur les retraites, mais également cette guerre qui ne dit pas son nom dont le but non avoué, réside dans l'islamisation de l'Europe.

« Que 2020 soit votre année,
 Que le bonheur soit votre allié,
 Que le sourire soit votre invité
 Et que la joie embellisse vos journées.
 Je vous souhaite une belle et merveilleuse année ! »

RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL



Le présent rapport rend compte des activités de l'association au cours de l'année 2019. Année particulière puisqu'elle a vu l'élection d'un nouveau président en la personne de Jean-Michel PUAUT. J'en profite pour remercier chaleureusement le président sortant, Gérard SULLET qui a œuvré pendant 13 ans pour le bien être de notre association. Toujours disponible et à l'écoute, Gérard nous a fait partager de riches informations de premier plan obtenues au niveau National

La reprise des travaux : L'Union Départementale a repris ses travaux le 15 février 2019 au restaurant « la Détente » rue de l'aérodrome à NIORT en présence de 17 membres du conseil d'administration. Ont été abordés, les informations générales et sociales communiquées par notre Président, le bilan financier, le point sur le recrutement, l'organisation de l'assemblée générale et les manifestations à venir. A 15 heures nous nous sommes retrouvés sur la place d'armes de la caserne Ribray à Niort pour la commémoration de la journée Nationale d'hommage aux gendarmes morts en service. Cette cérémonie est présidée par le Colonel CHATEAU en présence des autorités habituelles (Maire de NIORT, Députés, Sénateurs). La Préfète Madame Isabelle DAVID donne lecture du message du Ministre de l'Intérieur qui rend hommage aux 14 victimes de l'année 2018 dont l'Adjudant-Chef LAWPOIS de la BMO de MELLE puis dépôt de gerbe et salut aux 40 drapeaux à cette cérémonie



Notre Assemblée générale : Elle s'est tenue le 13 avril 2019 à la salle municipale de CHAURAY. Cette assemblée générale a une saveur particulière pour notre président Gérard SULLET puisque c'est sa dernière. Il ouvre la séance à 9 heures 30 par un mot d'accueil aux 90 personnes présentes dont les présidents ou représentants des UD 16,85, 49, 86, et de M. LAMY Président des médaillés militaires départemental. Mme la députée Delphine BATHO, le président de l'UD 17 et le commandant de compagnie de NIORT se sont excusés.

Le président Gérard SULLET adresse un petit mot d'amitié à nos malades et fait observer une minute de silence à la mémoire de nos disparus avec une pensée particulière pour Joseph AUGER et Claude PROUST, nos deux anciens présidents décédés l'an dernier.



Le rapport d'activité est présenté par le secrétaire général Patrick FAUCHER. Il porte sur les travaux effectués au cours des réunions du conseil d'administration, des informations corporatives, des activités de convivialités et loisirs organisées depuis la dernière assemblée générale. Il invite les internautes à visiter le blog de l'UD 79 tenu régulièrement à jour par le couple ROY où ils trouveront toutes les informations utiles. Il demande à ceux qui sont équipés « d'internet » de lui fournir, s'ils le désirent, leur adresse mail afin de réaliser des économies d'affranchissement.

Il est procédé aux élections du tiers sortant de l'UD 79 :

Sortant : Guy RIMBAULT.

Rentrant : André CHEVALLIER

Ils sont élus à l'unanimité.

Intervention du délégué CNG-UNEO. Notre camarade Georges JOUBERT, adhérent à l'UD et délégué CNG-UNEO dispense ses informations et répond aux questions de l'assistance.

Election du nouveau président. Pendant l'exposé de M. JOUBERT, le conseil d'administration se retire pour élire le nouveau président. Un seul candidat s'est fait connaître en la personne de Jean-Michel PUAUT. A 11H20, il est élu par 16 voix pour et une contre. Sur les 20 membres du CA, trois étaient excusés.

Le rapport financier est présenté par le trésorier *Alain ROY*, les résultats sont les suivants :

UNPRG :résultat positif de **104,79 €** en caisse au 31/12/2018 = **14 825,66 €**
 FONDS ENTRAIDE : résultat négatif de **1807,10 €** en caisse au 31/12/2018 = **5938,61 €**
 GROUPE LOISIRS : résultat positif de **64,51 €** en caisse au 31/12/2018 = **7080,65 €**

Il nous présente et commente un tableau portant sur les effectifs qui sont en baisse pour 2018 soit 387 adhérents. Cependant les résultats 2019 sont meilleurs pour le moment avec 19 adhésions.

Le vérificateur aux comptes *Claude FOUCAUD* propose de donner quitus pour l'exercice 2018 et félicite *Alain ROY*, *Patrice BRAYER* et *Guy RIMBAULT* pour la tenue des comptes.

Le président Gérard SULLET avant la nouvelle élection nous expose son rapport moral où de nombreux sujets sont abordés. Il dresse un bilan de ses 13 années de présidence et remercie les membres du conseil d'administration pour leur implication et les délégués de secteurs pour leur proximité auprès des adhérents.



Il évoque ensuite la situation en gendarmerie avec les manifestations des gilets jaunes qui ont mobilisé jusqu'à 65 000 personnels - l'augmentation de l'ISSP à + 1 point – celle de l'allocation de mission judiciaire 40€ + 30€ + 30 € jusqu'à 2020 ainsi que les conséquences pour la gendarmerie de l'affaire BENALLA. Il aborde ensuite le grand débat national où l'UNPRG s'est engagée et où ont été évoqués entre autres la suppression des 1,7% de CSG pour tous, le retour à la demi-part fiscale pour les veuves, l'avenir des retraites et l'aide au vieillissement. Il dresse ensuite le bilan des mesures fiscales qui ont été développées par le délégué CNG-UNEO et clôture son intervention par les actions menées par l'UNPRG (Relations avec la DG – retrait de l'Entente Gendarmerie – congrès du Cap d'Adge – dépôt d'un dossier pour que l'association soit classée « d'intérêt général »).



A l'issue de son exposé le Président Gérard SULLET, donne la parole au Lieutenant-colonel ETIENNE, adjoint au commandant de Groupement. Ce dernier nous expose les statistiques sur la délinquance et la sécurité routière.

Les statistiques en matière de délinquance sont en baisse avec 9000 crimes et délits constatés et un taux d'élucidation de 50%. Les atteintes aux biens sont en baisse de 27%.

Les statistiques en matière de sécurité routière sont meilleures qu'en 2017 avec une forte baisse des accidents corporels de l'ordre de 20% et des accidents mortels de 32%.

Sur le plan de l'ordre public la situation a été plus agitée avec les manifestations des agriculteurs, des anti-bassines et des gilets jaunes. Cependant elle est restée relativement calme et sous contrôle.

Le Président Gérard SULLET remercie le Lieutenant-Colonel ETIENNE pour son intervention.

Le secrétaire général Patrick FAUCHER donne alors connaissance du résultat des élections et de la nouvelle composition du bureau : Président Jean-Michel PUAUT – Présidents adjoints Gérard SULLET et Bertrand PELLETIER – un secrétaire général Patrick FAUCHER – un secrétaire adjoint Patrice BRAYER – un trésorier Alain ROY et un trésorier adjoint Marcel SAVARIT.

Aucun élu n'étant présent à notre AG, probablement retenu par d'autres obligations, Il est procédé à la remise des médailles aux récipiendaires suivants :



- Médaille d'honneur : Francine REVEILLEAU (Absente)
- Médaille bronze : Reine ROUH – Guy RIMBAULT
Patrick FAUCHER
- Médaille argent : Bertrand PELLETIER
- Médaille or : Rolande GARREAU – André RIVIERE

La médaille d'honneur attribuée à Claude MARTEAU, absent lors de l'AG 2017, lui a été remise cette année.

Patrick LAMY, Président départemental des médaillés militaires a remis à Gérard SULLET le livre de la Médaille Militaire en remerciements de son implication auprès de cette association.

Réunions du conseil d'administration :

Le deuxième conseil d'administration de l'année 2019 s'est déroulé le 14 Juin à l'étang de Bois Pouvreau à MENIGOUTE. Cette journée est dédiée aux délégués de secteurs afin de répondre à leurs interrogations. Sur un total de 32 délégués que compte notre UD, 19 sont représentés. La presse qui avait été conviée a pu se faire l'écho de cette réunion et de la composition du nouveau bureau. Le président Jean-Michel PUAUT a remis au nom de tous à Gérard SULLET, un cadeau en remerciements des services rendus à l'association et de son implication sans faille.

Quant au troisième conseil d'administration de l'année il a eu lieu à CHAURAY le 24 septembre 2019 au restaurant « Le Trévins ». Parmi les sujets débattus ont été abordés la création du magazine « la voix du gendarme » et le Fonds d'Entraide dont le nombre d'adhérents est en baisse et dont la survie est en cause. Vous trouverez dans ce bulletin un article à ce sujet du responsable du Fonds d'Entraide Patrice BRAYER.



Activités de convivialité et de loisirs :

L'union départementale a une activité dense dont le but est d'informer et aider nos adhérents sans oublier la convivialité.

La section de NIORT continue ses journées cartes à CHAURAY, deux jeudis par mois, cette activité très sollicitée est pilotée par Guy et Chantal RIMBAULT. Les concours de belote ainsi que les repas du groupe loisirs permettent de réunir toujours autant de participants avec enthousiasme.



Dimanche 27 janvier s'est tenu à Chauray le loto annuel de l'UDPRG 79. Manifestation bien ancrée au calendrier avec une centaine de participants. Pour la première fois cette année c'est Alain ROY, avec l'habituel Marcel SAVARIT, qui a remplacé Francis NOUAÏLLE à l'animation, ce dernier ayant décidé de faire valoir ses droits à « la retraite » après de longues années de bons et loyaux services. Un remerciement particulier est adressé à plusieurs délégués de secteurs ayant participé à la collecte des lots. Cette manifestation a pris fin après la dégustation de la traditionnelle galette des rois offerte à tous par le groupe loisirs. 140 adhérents avaient répondu présents.

Le vendredi 21 juin, le méchoui de l'UD a réuni 106 participants à cette manifestation réussie. Après un repas très apprécié des convives, parties de boules et de cartes permettent de poursuivre la journée en toute convivialité.

La section de THOUARS animée comme toujours par Jacky BACLE et André CLAVEAU a organisé la galette des rois le 26 janvier à LUCHE THOUARSAIS avec 51 participants, un pique-nique à LUZAY le 5 juin en présence de 31 convives et un repas le 23 octobre au restaurant les « trois marchands » à BRESSUIRE. Chacune de ces manifestations, où règne une bonne ambiance draine une bonne fréquentation.

Le désormais traditionnel voyage annuel de l'UDPRG 79 s'est déroulé en mai en CROATIE où une nouvelle fois, bonne ambiance et belle convivialité ont ravi les 26 participants de l'association.

Le repas de rentrée de l'UD a eu lieu à l'ABSIE le 11 octobre au restaurant « chez Chantal » et a réuni 106 personnes.

Un remerciement particulier à nos portes drapeaux des deux secteurs qui ont répondu présents, lors des obsèques de nos camarades ainsi que pour les cérémonies où ils étaient sollicités.

NOTA : La loi fait obligation depuis le 25 mai 2018 d'intégrer le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD). Les associations sont aussi concernées. Sur le nouveau bulletin d'Adhésion figure la mention suivante : « J'autorise que mes coordonnées personnelles ci-dessus soient communiquées au siège de l'UNPRG et à celui de l'UDPRG 79 aux fins de gestion et de communication interne. Je reconnais être informé(e) avoir droit d'accès à mes informations et au droit à l'oubli. » Il est bien évident que cette mention s'adresse à tous les adhérents. Je reste à votre disposition si vous souhaitez bénéficier du « droit à l'oubli ».

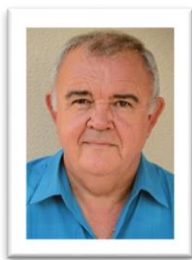
L'année 2019 sera marquée dans l'histoire de notre association par le départ de son président Gérard SULLET. J'en profite à nouveau pour le remercier de ses 13 années de présence où il a su faire évoluer notre UD. Je sais pouvoir compter sur son implication pour les années à venir en qualité de président adjoint. Elle sera également marquée par la venue de notre nouveau président Jean-Michel PUAUT. Merci à lui d'en avoir accepté la charge. Il peut compter sur tout le soutien du conseil d'administration et je sais qu'il peut également compter sur votre soutien.

Plus que jamais l'UNPRG est sur tous les fronts pour apporter ce soutien à ses retraités de plus en plus impactés défavorablement par les diverses réformes et au personnel d'active dans le cadre de la réforme de la retraite dont, là aussi, les mesures annoncées ne semblent pas très favorables.

N'oublions pas non plus ce soutien tant indispensable pour nos veuves en adhérant au fonds d'entraide. Le capital versé est une petite aide ponctuelle mais le geste accompli est d'un grand réconfort pour celle qui est dans la peine.

Notre capacité à nous faire entendre réside dans notre nombre. Par votre adhésion, vous permettez ainsi à L'UNPRG d'être entendue auprès des plus hautes instances.

BILAN FINANCIER



La situation financière de notre union départementale reste d'un bon niveau. Son bilan annuel, légèrement positif, est en baisse par rapport à celui de l'an dernier.

Si aucun investissement en matériel n'a été réalisé cette année, ce bilan a été impacté par l'achat de plaques funéraires et par les dépenses périodiquement incontournables.

L'excédent dégagé une nouvelle fois cette année résulte des mêmes critères : maîtrise des frais de fonctionnement et taux de recouvrement des cotisations toujours très satisfaisant

BILAN FINANCIER 2018 DE L'UDPRG DES DEUX SEVRES

L'essentiel des recettes est constitué par les cotisations des adhérents et les intérêts du livret A.

Les principales dépenses restent le reversement des cotisations au siège et les frais de fonctionnement tels qu'organisation de l'AG, assurances, affranchissement, fournitures de bureaux et divers

Le bilan 2019 vous sera présenté lors de l'AG 2020.

NOS EFFECTIFS :

Au 31 décembre 2018 notre UD comptait :

254 retraités - 85 veuves - 58 bienfaiteurs - 6 actifs : **soit un effectif total de 403 adhérents**
(dont 16 adhérents exonérés de cotisation) **(- 15 par rapport à 2017)**

La campagne de parrainage se poursuivra en 2020 : chaque adhésion souscrite entraîne la réduction d'un tiers de la cotisation du parrain.

Pour l'année 2020, les cotisations demeurent les mêmes :

- retraités et sympathisants	: 18 €
- veuves	: 9 €
- bienfaiteurs	: 23 €

Elles sont à régler par chèque libellé à l'ordre de l'UNPRG-UD Deux Sèvres remis à votre délégué de secteur lors de la distribution du bulletin annuel ou, en cours d'année, à adresser au trésorier.

Bonne année 2020 et surtout bonne santé à tous.

Votre trésorier
Alain ROY

DEUILS

Monsieur **ROUBY** Bernard, le 20 novembre 2018 à l'âge de 81 ans.

Monsieur **PROUST** Claude, le 28 novembre 2018 à l'âge de 91 ans.

Monsieur **REVALIER** Jacques, le 13 mars 2019 à l'âge de 89 ans.

Monsieur **NIVELLE** André, le 22 mai 2019 à l'âge de 83 ans.

Monsieur **PERREAU** Jean-Pierre, le 9 juin 2019 à l'âge de 64 ans.

Monsieur **DANTAN** Jack, le 29 juin 2019 à l'âge de 87 ans.

Madame **PELON** Mauricette, le 29 août 2019 à l'âge de 87 ans.

Monsieur **ROGER** Jacques, le 30 août 2019 à l'âge de 91 ans.

Monsieur **ALEXANDRE** Marcel, le 13 septembre 2019 à l'âge de 94 ans.



FONDS D'ENTRAIDE

En 1974, dans le cadre de la solidarité, nos anciens ont créé au sein du cercle de l'UD 79 un groupe d'entraide dont l'objet est d'aider pécuniairement les ayants droits du retraité lors de son décès.

Ce groupe d'entraide est administré par une commission composée de Patrice BRAYER, Patrick FAUCHER et André RIVIERE. Ils sont bien conscients que ce « fonds d'entraide » en grande difficulté est menacé d'extinction faute d'adhérents. Seulement un quart des adhérents de l'UD sont solidaires.

Malgré les difficultés rencontrées, lors de la réunion du 24 septembre 2019, le conseil d'administration a toutefois pris la décision de conserver ce « fonds d'entraide » en maintenant le montant de l'adhésion actuelle et le versement de l'aide à hauteur de 600 € jusqu'à épuisement des fonds mais avec l'application stricte des statuts en l'occurrence :

Le versement des 100 % de l'allocation pour ceux qui ont adhéré avant l'âge de 65 ans

Le versement des 75% de l'allocation pour ceux qui ont adhéré entre l'âge de 65 ans et 75 ans.

Le versement des 40% de l'allocation pour ceux qui ont adhéré après l'âge de 75 ans.

Qui peut adhérer et comment ?

Peuvent adhérer au fonds d'entraide tous les retraités de l'UNPRG des Deux Sèvres après avoir renseigné un bulletin d'adhésion, toute personne non bénéficiaire reste libre de contribuer à cette œuvre de solidarité.

L'adhérent est tenu de verser au fonds d'entraide une cotisation de 20 € destinée à alimenter un fond permettant de régler sa quote-part, une cotisation non annuelle est réclamée tous les quatre décès.

Le trésorier informe les adhérents des décès survenus et demande le versement d'une nouvelle provision qui devra être effectuée dans le délai d'un mois.

Ayants droits

Le conjoint(e) marié(e) ou pacsé(e) de l'adhérent, les enfants légitimes handicapés, concubin ou concubine vivants au foyer au moment du décès.

Je m'adresse à tous les adhérents de l'UD 79 et qui peuvent nous rejoindre de le faire. Notre action dépend de la solidarité de tous. Notre contribution témoignera de notre solidarité et de notre sympathie à la personne dans le chagrin.

La commission du « groupe d'entraide » vous assure de son entier dévouement.

Année 2019

Nous avons à déplorer le décès de trois camarades :

Monsieur NIVELLE André

Monsieur PERREAU Jean Pierre

Monsieur ROGER Jacques

Il est demandé à tous les délégués de secteur de nous prévenir du décès d'un adhérent.

Patrice BRAYER

ACTIVITES SECTEURS THOUARS – BRESSUIRE



Comme tous les ans les adhérents de l'association sont conviés aux trois rassemblements prévus au calendrier.

La première réunion a eu lieu le 22 janvier 2019 à la salle des fêtes de Luché-Thouarsais pour fêter les rois. Cette journée de convivialité est très appréciée de nos aînés. 51 convives se sont retrouvés lors de cette manifestation.



Le second rendez-vous avant les vacances a eu lieu le 5 juin 2019 à la salle des loisirs de Luzay pour le traditionnel pique-nique qui a rassemblé 31 personnes. Dans l'après-midi certains se sont mis aux cartes et d'autres ont effectué une marche. Pour terminer cette journée nous avons eu droit à un magnifique arc en ciel.

La dernière réunion a eu lieu le 23 octobre 2019 au restaurant les trois marchands à Bressuire. Pour cette dernière réunion de l'année, 48 personnes étaient présentes.

Jacky BACLE

Menu

Dates à retenir pour 2020

Galette des rois :	samedi 25/01/2020
Pique-nique :	mercredi 10/06/2020
Repas en commun :	mercredi 21/10/2020



Remplacement drapeau UNPRG pour le secteur de Thouars

L'UD 79 a procédé à l'achat d'un nouveau drapeau pour le secteur de Thouars. Celui-ci a été remis à notre porte drapeau Philippe CHAMPION.



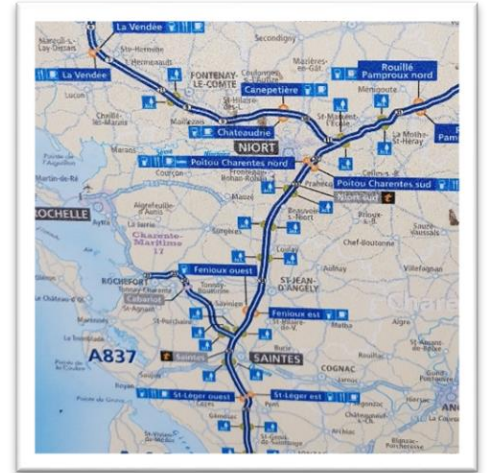
LES GENDARMES SUR L'AUTOROUTE



La Gendarmerie Nationale dont la mission essentielle est la protection des personnes et des biens, exerce aussi cette action envers les usagers de la route. C'est ainsi qu'avec un trafic routier qui n'a cessé d'évoluer, les gendarmes qui œuvrent sur les autoroutes contribuent largement à faire baisser le nombre de victimes sur nos routes.

La longueur totale du réseau routier du département des Deux-Sèvres est de 13 997 kilomètres, se répartissant en 84 kilomètres d'autoroutes, 108 kilomètres de routes nationales, 4 001 kilomètres de routes départementales et 9 804 kilomètres de voies communales.

En ce qui concerne les autoroutes, le département est traversé dans sa partie sud par deux autoroutes, l'A10 dite « L'Aquitaine » vers Paris et Bordeaux puis par l'A83 vers Nantes « la route des Estuaires ». L'A10 comporte 10 aires de repos dont les principales sont « Rouillé Pamproux et Poitou Charentes » puis celle de « La Canepetière » sur l'A83.



Comme nous l'explique l'Adjudant-Chef Benoit PRUSIK, commandant le peloton d'Autoroute de LA CRECHE situé à hauteur du nœud autoroutier reliant l'A10 et l'A83.

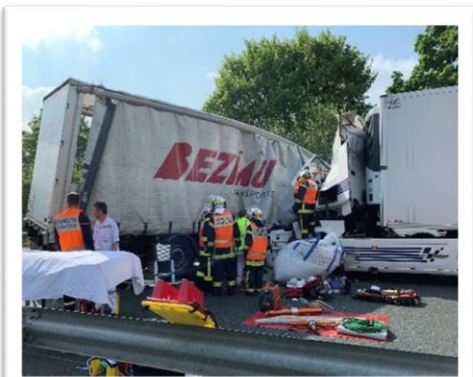
« Le Peloton autoroute que je dirige se compose actuellement de 18 militaires. Cet effectif comprend 9 sous-officiers masculin, 2 femmes et 7 GAV. Ce sont uniquement des gradés et gendarmes « piétons ». Depuis deux années environ le PA n'a plus aucun motocycliste et la Brigade Rapide d'Intervention a été dissoute courant 2013. Comme vous devez vous en douter notre principale activité est la lutte contre l'insécurité routière.

Mais comme nous sommes les seuls à œuvrer sur l'autoroute, nous traitons également toutes les affaires d'atteintes aux biens et aux personnes qui peuvent éclater sur les voies ou sur les aires de repos. Nous intervenons, bien sûr, sur tous les accidents et nous procédons aux enquêtes. Notre mission essentielle est « Sauver des Vies ». Si notre périmètre d'action est l'autoroute, nous intervenons également sur le réseau secondaire. Pour cela, à la demande du commandant de l'EDSR, le capitaine KAPALA et comme nous avons une compétence départementale, nous pouvons venir en renfort d'une brigade (BTA ou COB) lors d'évènements ou manifestations importantes. Nous effectuons également des missions de prévention en collaboration avec les autres unités routières (BMO). Actuellement nous accentuons nos services dans l'arrondissement de Bressuire en raison du nombre d'accidents mortels de la circulation. Ce sont des contrôles de la vitesse et pour la répression de toutes les infractions génératrices d'accidents et des conduites addictives. »



Si l'essentiel de leur activité est consacré à la lutte contre l'insécurité routière (vitesse et conduite sous l'effet d'alcool et stupéfiants), ils sont également formés pour le contrôle des transports routiers et particulièrement pour la réglementation des temps de travail des chauffeurs routiers.

« Pour nos contrôles, chaque gendarme dispose depuis un an environ d'un smartphone qui lui permet de se connecter directement à tous les fichiers tels le FNPC (permis de conduire) le SIV (immatriculation véhicules) et tous les fichiers relatifs aux personnes recherchées...D'autre part, en raison du nombre important d'usagers de la route circulant sans assurance, nous avons accès depuis début 2019 au fichier FVA (fichier véhicules assurés) alimenté par AGIRA. Tous les jours, une équipe de 2 à 3 gendarmes est en alerte pendant 24 heures pour toute demande d'intervention sur les deux autoroutes dont nous avons la surveillance. Si aucune intervention n'a lieu, cette équipe effectue systématiquement 8 heures de patrouille. Comme vous avez dû le voir dans les journaux, le nombre de morts sur les routes des Deux-Sèvres est en forte augmentation depuis le début de l'année 2019. A la date d'aujourd'hui, 31 automobilistes ou motards ont perdu la vie contre 20 en 2018 à la même époque. La vitesse est responsable d'un tiers des accidents, l'alcool et les stupéfiants sont également en cause et, devant tous ces voyants au rouge, les contrôles ont été multipliés. »



Pendant la saison estivale, le PA est très sollicité en raison de l'affluence importante des vacanciers empruntant l'autoroute A10. Des difficultés de circulation voire des bouchons se forment notamment à hauteur du nœud autoroutier de l'A10 et A83.

« Nous avons compté jusqu'à 13 à 15 kilomètres de bouchons. L'autoroute A10 est également fréquentée par de nombreux poids-lourds et nous sommes confrontés parfois à des accidents spectaculaires. En mai 2019, un poids lourd percute les glissières de sécurité et traverse le terre-plein central avant de s'immobiliser en travers des voies dans le sens inverse au moment où un autre poids lourd arrive et n'a pu l'éviter. Il s'avère que ce chauffeur a fait un malaise et le second s'en sort miraculeusement. Cet accident nous a mobilisés une bonne partie de la journée. Nous sommes amenés à constater parfois des comportements d'usagers inconscients des risques qu'ils encourent. Nous avons intercepté le conducteur d'une voiture tractant un bateau avec une surcharge de 1 tonne 300. Celui-ci accompagné de son épouse et de trois enfants se dirigeait vers le sud du pays »

D'excellentes relations sont entretenues avec les ASF, un projet de restauration des bureaux est programmé et le professionnalisme du personnel du PA est reconnu.

« Récemment lors de l'interpellation d'une conductrice ayant commis une infraction au Code de la Route, un sous-officier féminin, par sa perspicacité, a su faire avouer à la contrevenante qu'elle était victime de coups violents de la part de son ami. Ce dernier a été interpellé par la brigade locale avec le concours du GIGN en raison de son caractère dangereux. Cette enquêtrice a reçu les félicitations de Mme la Préfète. Un GAV a également reçu la médaille du courage et dévouement pour avoir sauvé un individu des flammes alors qu'il s'était enfermé dans son camping-car pour se donner la mort. Cette distinction est très rare pour un GAV qui a reçu également du commandant de la Région une citation sans croix à l'ordre du régiment. »

Nous remercions sincèrement l'AC PRUSIK et son personnel du PA pour leur accueil et la présentation de leurs missions qu'ils accomplissent quotidiennement.

Bertrand PELLETIER

ACTUALITES : ATTENTAT A LA PREFECTURE DE POLICE DE PARIS



L'affaire de l'assassinat de quatre policiers à la préfecture de police de Paris a montré de graves failles dans le contrôle et la dénonciation du terroriste, membre du service de renseignements de la DRPP.

On ne peut qu'être effaré devant les disfonctionnements de ce service. Nos concitoyens ne peuvent pas comprendre qu'un employé d'un service chargé de détecter les personnes entrant dans la radicalisation islamique n'ait pas été écarté, voire neutralisé.

Mais gardons-nous de jeter la pierre à nos camarades policiers qui subissent, comme toutes les administrations, des règles de gestion des ressources humaines inadaptées aux dangers de déviances de leurs agents. L'opprobre est facile, on a entendu des mots comme laxisme, pas de vague, irresponsabilité de l'encadrement, dysfonctionnement grave de l'Institution police.

D'autres administrations sont assurément confrontées à la même problématique : comment détecter et dénoncer les fonctionnaires qui dévient gravement dans la radicalisation religieuse, mais aussi sur les agressions sexuelles, la probité et toute autre faute de comportement contraires à l'éthique d'un fonctionnaire de l'Etat.

Pourtant, Il est vrai que, parmi les responsabilités des « chefs » - qui sont trop souvent oubliées - figurent le contrôle hiérarchique et ses conséquences en matière disciplinaire.

Néanmoins, il faut bien reconnaître que les moyens donnés à la hiérarchie, qu'elle soit civile ou militaire, en matière de signalement et de contrôle se heurtent trop souvent à une omerta de toute la chaîne de commandement. Le « pas de vague » provient d'une pression hiérarchique qui, elle-même, hésite à affronter les contraintes juridiques de ses signalements ou dénonciations de leurs subordonnés.

Cette situation découle d'une politique générale sur la protection des droits individuels, certes conforme à notre démocratie, mais on est en droit d'attendre de l'Etat qu'il se donne enfin les moyens juridiques pour garantir le bon fonctionnement de ses administrations en matière disciplinaire. Le statut de fonctionnaire ne peut plus être un frein aux mesures d'écartement des agents, lorsqu'il s'agit, notamment, de la sécurité nationale.

Les rapports demandés par le Premier Ministre sur les dysfonctionnements éventuels dans l'affaire de la préfecture de police devront être suivis d'une réflexion globale et de mesures législatives fortes et adaptées à la détection des personnels déviants dans tous les aspects contraires à la qualité d'agent de la fonction publique. Alors, la chaîne hiérarchique fonctionnera à nouveau, sans faiblesse, dans la transparence et le droit.

Gérard SULLET
Secrétaire général de l'UNPRG

POURQUOI ADHERER A L'UNPRG ?



Lorsque nous présentons notre association aux nouveaux retraités et aux actifs, ceux-ci ont souvent la même réponse : Qu'est-ce que ça va m'apporter d'adhérer ? Outre le caractère mercantile de la question, on ne peut que regretter le manque d'esprit de solidarité envers ceux qui ont servi la gendarmerie. En effet, notre société n'a plus ce lien entre les générations qui fait une collectivité d'individus et même une Nation, lorsque chacun veut bien sortir de son petit cercle familial, voire de sa communauté. La fracture sociale est là. Les causes en sont multiples, mais le chacun pour soi y est pour beaucoup.

Pourtant, le milieu associatif est reconnu comme indispensable par l'Etat. Sans ses bénévoles, ce dernier et les collectivités ne pourraient assurer financièrement les actions menées par les bénévoles dans tous les domaines (Sport, santé, culture, secours divers et aussi la convivialité). La France compte 1,1 million d'associations, 15 millions de bénévoles. Environ 40% des associations sont de type militant et tournées vers les autres (de type humanitaire par exemple). L'UNPRG se situe dans cette catégorie, à la fois militante (défense de l'institution) et sociale (secours aux adhérents).

Alors que fait l'UNPRG ? Pour répondre à ceux qui doutent de l'intérêt (ce vilain mot) d'adhérer.

Forte de 28 000 adhérents, quelque peu atypique dans le sens où les militaires de la Gendarmerie n'ont jamais connu le syndicalisme, l'UNPRG est reconnue par les autorités depuis longtemps. Votre serviteur peut attester que nous ne laissons jamais nos interlocuteurs indifférents. C'est particulièrement vrai dans les instances de concertations, tels que le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (CSFM) ou le Conseil Permanent des Retraités militaires (CPRM). L'UNPRG y siège et peut y faire remonter les problèmes des retraités mais aussi ceux des actifs.

Ainsi, depuis 2018, L'UNPRG s'engage sur le dossier des retraites, qui, n'en doutons pas, touche très fort les personnels en activité qui y voient une remise en cause d'un statut à part, compte tenu des sujétions du métier militaire. En plus des liaisons fortes que nous avons avec la DGGN sur le sujet, nous alertons régulièrement nos élus et portons la parole des personnels de l'arme à chaque fois que nous sommes consultés sur le statut militaire. Membres du pôle des retraités de la fonction publique (environ 200 000 adhérents) nous participons activement à leurs actions auprès des ministères concernés.

En matière de défense des droits des retraités, l'UNPRG a fait entendre sa voix, avec d'autres associations d'anciens combattants, sur la carte du combattant pour ceux qui ont été appelés en Algérie entre 1962 et 1964. Ils ont obtenu, enfin, la reconnaissance de leurs droits (Loi de finances pour 2019 - arrêté du 12 janvier 1994 modifié). Plusieurs camarades des Deux-Sèvres ont d'ores et déjà obtenu gain de cause.

L'UNPRG a participé au grand débat voulu par le Président de la République, suite au conflit des gilets jaunes. Dans une lettre adressée au Président de la République, des revendications en matière sociale et fiscale ont été développées (CSG, indexation des retraites demi-part fiscale, loi sur le vieillissement etc.). Des courriers ont aussi été adressés aux élus sur l'avenir des retraites pour les militaires.

L'UNPRG a aussi été entendue, par la commission sur la sécurité à l'assemblée nationale, sur l'état des forces de la gendarmerie et leurs besoins.

Cette liste d'action n'est pas exhaustive de l'activité de l'UNPRG. On peut aussi citer les secours accordés aux adhérents de l'Aude victimes des inondations de la fin d'année 2018 (24 dossiers, 22600€) et aussi les 9 secours dépendance à des personnes en difficulté.

Ainsi, pour ceux qui auraient des interrogations sur la matérialité des actions de soutien, les chiffres sont édifiants quant à l'esprit de solidarité de notre association.



Enfin, nos moyens d'expression évoluent. Notre nouveau journal **La Voix du Gendarme**, qui vit ses premiers jours, veut redonner la parole aux adhérents par une gestion de la ligne éditoriale propre à l'UNPRG. C'était la cause de la rupture de notre contrat avec l'ESSOR

Mais, au-delà des actions factuelles énumérées ci-dessus, dans les unions départementales l'adhésion est souvent synonyme de besoin de convivialité au travers d'organisations de manifestations diverses.

Au total, notre grande communauté de la gendarmerie, malgré les progrès certains en matière de droit d'expression a besoin d'une association indépendante, hors hiérarchie et débarrassée des contraintes liées au devoir de réserve. Au sein du pôle des retraités, du CSFM et du CPRM, l'UNPRG peut exprimer pleinement les problèmes qui se posent à la fonction publique en général et aux retraités en particulier.

Alors, soyons solidaires, les responsables politiques n'entendent que ceux qui représentent une force de parole importante. Nous pouvons le remarquer lorsqu'ils nous invitent aux débats touchant notre institution et la fonction publique.

Notre prochain classement en **association d'intérêt général** sera la preuve de la reconnaissance de nos actions par l'Etat.

Gérard SULLET

Secrétaire général national de l'UNPRG.

Quelques changements en 2019.

* Nouvelles sociales développées à l'assemblée générale 2019.
• L'aide au long séjour CNG aux personnes en EPHAD diminue : 800€ annuel au lieu de 80x12= 960€. Mais possibilité d'une demande d'aide fragilité (jusqu'à 400€).
• L'aide dépendance d'UNEO (ARMEO) de 300 € trop méconnue. Beaucoup de personnes ne la demandent pas lorsqu'elles entrent dans la dépendance (GIR 4 et 5).
• Le GIR et l'APA sont encore trop méconnus ou pas demandés, suite à une situation de dépendance.
• Mesures « gilets jaunes » : Suppression de la hausse de 1,7% de la CSG aux retraités touchant moins de 2000€ ou avec un revenu fiscal de référence (RFR) de moins de 22 580€. La CSG est rétablie à 6,6%.
• Les taux nouveaux appliqués de la CSG sont donc : de 3,8% pour ceux qui touchent – 1200€ pour personne seule, 6,6% + de 1200€ jusqu'à 2000€, puis 9,3% pour les autres.
• Le minimum vieillesse est augmenté de + 35€ mois pour une personne seule, de 54€ pour un couple. Soit 868 et 1348 mois.
• Hausse du point d'indice de la retraite des anciens combattants en 2019 (751€ an).

PROJET VOYAGE UD 79 en 2020

Trésors de LA GRECE Antique

L'UD79 propose à tous ses adhérents un séjour de huit jours pour la découverte de la Grèce. Ce voyage aura lieu au cours du mois de mai avec les voyages SALAÛN. Les dates et le tarif n'étant pas connu au moment de la mise en impression du bulletin, ces précisions vous seront adressées ultérieurement par mail et par un additif qui sera joint au bulletin.

Notre prix comprend :

Les vols France ou Suisse/Athènes aller et retour • Les taxes aériennes et de sécurité au 01/06/19 (65 € de Paris et 55 € de Province, Genève et Zurich) • La traversée maritime Galatas-Poros-Galatas • L'hébergement en hôtels 3H (normes locales) en chambre double • La pension complète du dîner du J1 au petit-déjeuner du J8 • Le circuit en autocar climatisé • Les excursions et visites prévues au programme • Les services d'un guide-accompagnateur francophone tout au long du circuit • Des audiophones individuels tout au long du circuit *

Notre prix ne comprend pas :

La garantie annulation/bagages et l'assurance assistance-rapatriement
La chambre individuelle : 190 € • Les taxes de séjour (environ 3 € par chambre et par jour) • Les boissons • Les pourboires. **Carte nationale d'identité (fin de validité non-dépassée) ou passeport en cours de validité.**

NOTA : Assurance rapatriement annulation : 35€/personne – Gratuité si paiement carte Gold ou Visa premier

Trésors de la Grèce Antique

ATHÈNES, TOLO, ÉPIDAURE, POROS, NAUPLIE, MYCÈNES OLYMPIE, DELPHES, LES MÉTÉORES...

Souvent surnommée "la terre des Dieux", la Grèce nous offre de splendides sites archéologiques, des temples majestueux ainsi que des vestiges grandioses qui font de ce pays une destination passionnante. De la magnifique acropole d'Athènes à l'île pleine de charme de Poros en passant par les sites mythiques d'Épidaure et de Delphes, la Grèce dispose de multiples atouts pour vous séduire

PRIX par personne:€



- J 1. RÉGION, AÉROPORT DE DÉPART / ATHÈNES :
- J 2. ATHÈNES, CANAL DE CORINTHE, TOLO :
- J 3. ÉPIDAURE, ÎLE DE POROS, TOLO :
- J 4. NAUPLIE, MYCÈNES, OLYMPIE
- J 5. OLYMPIE, DELPHES
- J 6. DELPHES, KALAMBAKA
- J 7. LES MÉTÉORES, ATHÈNES
- J 8. ATHÈNES / AÉROPORT DE DÉPART, RÉGION

Nota : Le détail des visites est adressé par courrier électronique à tous les adhérents. Sur demande, par courrier, à ceux ne possédant pas d'adresse mail



VOYAGE 2019 (Croatie)

Les globe-trotters de l'UD 79 se sont donnés rendez-vous le 6 mai 2019 pour effectuer leur voyage annuel. Les Balkans avaient cette année été choisis pour destination, et plus particulièrement la Croatie membre de l'Union européenne depuis 2013.



Ce sont donc 26 membres de l'association qui se sont regroupés avant l'aube à Niort pour prendre la direction de l'aéroport de Nantes. Les formalités d'usage accomplies, tous se sont envolés à destination de Dubrovnik, capitale de la Dalmatie, atteinte en milieu d'après-midi malheureusement dans la grisaille. Pas de quoi décourager nos aventuriers qui, après un déjeuner bienvenu, aux airs de collation, occuperont la fin de journée par la découverte de l'hôtel trois étoiles et de ses équipements qui constitueront leur environnement pendant une semaine.



Retour du beau temps dès le lendemain avec la visite guidée de la vieille ville inscrite au patrimoine de l'Unesco. Quelques kunas (1 kuna = 0,13 €) en poche, c'est par une promenade au pied des remparts qui encerment la cité médiévale et par une déambulation dans les ruelles étroites que se déroulera l'après-midi ; le tout ponctué par les premières évocations par notre guide d'un passé récent douloureux.

Déjà fatiguée l'UD 79 ? Pas du tout à en juger par la soirée dansante endiablée, conduite par les animateurs de l'hôtel, qui terminera la journée. Le lendemain sera consacré à la visite de Korcula, l'une des 1185 îles et ilots qui longent la côte adriatique du pays ; embarquement pour une courte traversée pour atteindre le lieu de naissance supposé de Marco Polo ; couverte de vignes et d'oliviers, cette île abrite l'une des cités médiévales les mieux conservées de méditerranée.

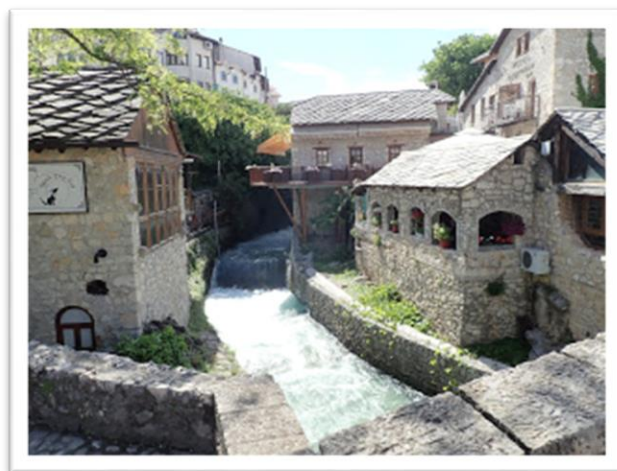




Vous avez vos papiers ? Question ressassée par notre guide au moment du départ le jour suivant vers le sud et le Monténégro, petite nation également issue de l'ex-yougoslavie mais n'appartenant pas à l'Union européenne. Pas de droit à l'erreur donc lors du passage de la frontière et de la douane sous peine de quelques désagréments administratifs !

Aucun sans papier n'ayant été découvert dans le groupe, c'est au complet que nous atteignons les Bouches de Kotor, plus grand fjord de l'Adriatique pour une visite de ce riche patrimoine placé là encore sous la protection de l'Unesco.

La journée suivante s'effectuera elle aussi hors UE puisque c'est la Bosnie Herzégovine qui nous accueille avec un point fort du séjour que représente la visite de Mostar, cité historique au caractère oriental et son célèbre pont romain dont le monde entier a assisté à la télévision à la destruction pendant la guerre du début des années 90. Guerre dont les stigmates sont encore visibles un peu partout dans la ville.



Changement de décor en cette avant dernière journée du séjour et retour en Croatie pour une croisière aux îles Elaphites. Embarquement pour 45 minutes de traversée ensoleillée et visite libre de l'île de Lopud et son point de vue imprenable à partir des ruines de la chapelle St Yvan atteintes après une ascension de 400 marches. Récompense musicale sur le bateau du retour avec dégustation à bord d'un apéritif et de spécialités locales.

Les dernières visites se profilent déjà ! C'est à Cilipi puis à Ston qu'un dernier aperçu de ce beau pays nous sera offert : messe, visite de musée, dégustation de vin cuit local et spectacle folklorique nous sont proposés dans la matinée, puis une dégustation de moules et d'huitres dans l'après-midi.

C'est sous la pluie que s'achèvera la découverte de cette mosaïque de cultures et de religions dont la complexité n'a d'égal que la beauté de ses paysages.

Belle édition des voyages de l'UDPRG 79 que celle de 2019. Bonne ambiance et convivialité ont une nouvelle fois régné parmi tous les participants qui, la tête pleine de souvenirs se sont séparés en attendant..... l'année prochaine pour une nouvelle destination

Alain ROY

EVENEMENTS DIVERS 2019

Loto et gallettes



Le dernier dimanche du mois de janvier est marqué de rouge dans l'agenda de l'UDPRG 79. C'est en effet le jour consacré au loto annuel, activité ludique incontournable de l'association.

C'est donc le 27 janvier 2019, dans la salle des fêtes de Chauray, que 140 adhérents actifs, bienfaiteurs et amis de l'association ont répondu une nouvelle fois à l'appel du célèbre boulier.

Dans son mot d'accueil le président SULLET livre un rapide tour d'horizon de l'actualité du moment touchant particulièrement la gendarmerie et ses personnels, sujets qu'il ne manquera pas de développer lors de l'assemblée générale annuelle du 13 avril prochain.

Nouveauté cette année côté animation ; après de nombreuses années de bons et loyaux services, le maître de cérémonie Francis a souhaité passer la main et mettre fin à ses fonctions. Son acolyte Marcel lui rendra un hommage mérité avant de lancer le jeu, secondé par Alain.

Cette manifestation a pris fin comme d'habitude après la dégustation de la traditionnelle galette des rois offerte à tous par le groupe loisirs.

Pour conclure, nous réitérons l'appel à volontaires pour venir renforcer le groupe loisirs (préparation des manifestations, animation...) afin de nous permettre de continuer de faire vivre ce volet important de votre association que sont les animations.

Réunion délégués de secteur



Le dernier conseil d'administration de l'année 2019 s'est déroulé le 14 juin 2019. C'est ainsi que 32 membres de l'association, comprenant ceux du CA, délégués de secteur et accompagnants, se sont retrouvés à l'étang de « Bois Pouvreau » à MENIGOUTE.

IL s'agit d'une première, non seulement pour notre tout nouveau président, Jean Michel PUAUT, élu lors de la dernière assemblée générale, mais aussi pour notre ancien président Gérard SULLET devenu l'un de ses adjoints tout en assurant ses fonctions de secrétaire national au siège de l'UNPRG.

Après le café d'accueil, réunion de travail pour les uns et promenade à pied autour de l'étang pour les autres, ont occupé la matinée avant que tous ne se retrouvent autour d'un déjeuner.

EVENEMENTS DIVERS 2019

Mechoui 2019



Dernière réunion de l'année pour l'association, le méchoui de l'UDPRG 79 s'est déroulé vendredi 21 juin 2019 sur son site habituel, celui de Pied-Blanc à AIFFRES.

Cap maintenu pour cette édition sous nouvelle gouvernance. Jean-Michel **PUAUT** le nouveau président, après avoir remercié les organisateurs, a en effet assuré les 106 convives de son intention d'œuvrer dans la même direction afin de perpétuer la tradition dans sa forme actuelle ou sous un format différent dont il est toujours possible de débattre.

Pour aller dans le même sens, Guy **RIMBAULT**, principal artisan de la journée, après avoir remercié le président sortant qui a une nouvelle fois apporté sa contribution, renouvèle l'appel déjà lancé les années passées afin de trouver des volontaires pour renforcer le groupe loisirs. Espérons que cet appel finira par être entendu pour la pérennité de cette belle journée.



La Voix du Gendarme est le magazine officiel de l'UNPRG

Tarif membres UNPRG

- **Abonnement papier :**
Chaque mois, dans votre boîte aux lettres la version imprimée.
1an (11 N°) 33€
- **Abonnement numérique :** www.lavoixdugendarme.fr/boutique
Chaque mois, dans votre boîte mail, un exemplaire numérique du magazine. 1 an (11 N°) 16,50 €

www.lavoixdugendarme.fr/boutique



**CAISSE NATIONALE
DU GENDARME**

Comment obtenir une aide sociale ?

Vous devez remplir le formulaire portant le nom de l'aide, à télécharger sur le site de la CNG ou vous faire aider par votre délégué **Georges JOUBERT** ou vos correspondants (Gilles HUCTEAU et Rolande GARREAU). Vous devez le faire parvenir par courrier avec les justificatifs requis au service « Aides de la CNG – CNG -48 rue Barbès 92544 MONTROUGE Cedex. A noter que les demandes d'aide sont annuelles et doivent être renouvelées chaque année.

A noter que depuis le 1er juillet 2019, la CNG gère ses propres appels téléphoniques par la mise en place d'une nouvelle plateforme téléphonique que vous pouvez joindre directement au 09 70 80 97 19 du lundi au vendredi de 09 à 17h00.

Quelques chiffres sur l'exercice 2018 :

4 513 352 €

La CNG a accordé 9 111 aides pour un montant de 3 686 202 € - 6 576 ayant droits, grâce à la cotisation gratuite à partir du 3ème enfant, ont bénéficié d'une aide de 134 150 €. Enfin la CNG a réglé 693 000 € d'intérêts à la Banque Française Mutualiste, dans le cadre de prêts bonifiés contractés par ses adhérents.

Une cotisation mensuelle, prélevée semestriellement, inchangée de 1,70 € par personne avec un maximum de 6,80 € par famille.

Les nouveautés 2020

Dès la rentrée étudiante 2020/2021, la CNG proposera un accès privilégié aux résidences étudiantes Nexity, implantées dans les grandes villes étudiantes. 300 nouvelles possibilités d'hébergement viendront ainsi compléter l'offre des 115 logements étudiants déjà existante.

L'aide remboursable est abandonnée au profit du prêt aléas de la vie ou d'une aide à la fragilité.

En 2020, la CNG propose donc 27 aides adaptées à toutes les étapes de la vie dès la naissance et de nombreux autres avantages.

Aide au maintien au domicile (nouvelle aide 2020)

Aide financière de 250 € accordée annuellement, délivrée sous la forme de ticket CESU, pour le maintien ou le retour à domicile des adhérents, en complément de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Ce ticket CESU est valable pour des services autour de « la dépendance ».

Georges JOUBERT

Délégué CNG Poitou Charentes

georgesjoubert21@free.fr ou 0684321539

RAPPELS DES AIDES EXISTENTES POUR TOUS :

Aide à la dépendance en EHPAD ou en USLD (aide revue en 2019)

Aide aux veuves ou veufs à faible revenus (aide revue en 2019)

Aide pour rendre visite à un proche hospitalisé (aide améliorée en 2019)

Aide aux personnes en situation de handicap (aide améliorée en 2019)

Aide aux orphelins

Aide aux adhérents en situation de fragilité

Aide au transport d'un défunt

Garantie de prêt immobilier FMGM

Aide CAPLOC (Youse) (nouvelle aide 2019)

Il s'agit d'offrir aux adhérents un service proposé par CNP qui assurera le cautionnement dans le cadre d'une location.

Aide au financement de CAPLOC (nouvelle aide 2019)

Aide destinée à prendre en compte jusqu'à 50 % du coût de la garantie annuelle de « CAPLOC CNP » pendant les 3 premières années du bail.

La caution immobilière

L'assurance emprunteur "risques aggravés de santé" (aide améliorée en 2019) : portée à 5 ans.

Le prêt rebond

Prêt aléas de la vie (nouvelle aide 2019) : Prêt amortissable, sans domiciliation bancaire exigée, destiné à faire face à des aléas de la vie courante, accordé par la BFM (Banque Française Mutualiste), jusqu'à 3 000 €, dont les intérêts sont intégralement pris en charge par la CNG, remboursable en 36 mois maximum. Ce prêt est renouvelable.

Le prêt relogement (aide améliorée en 2019)

Le prêt habitat (aide améliorée en 2019)

Prêt amélioration de l'habitat (pour le handicap ou la dépendance) (nouvelle aide 2019)

Prêt amortissable, sans domiciliation bancaire exigée, destiné à financer des travaux d'amélioration dans l'habitation dans le cadre de la dépendance ou du handicap, accordé par la BFM (Banque Française Mutualiste), jusqu'à 10 000 €, dont les intérêts sont intégralement pris en charge par la CNG, remboursable en 96 mois maximum. Ce prêt est renouvelable et cumulable avec le prêt habitat.



QUELQUES NOUVELLES D'UNEO :

Informations à retenir pour comprendre la réforme du 100% santé :

Depuis le 1er avril 2019, l'accès aux soins dentaires est amélioré avec la prise en charge intégrale des soins conservateurs et l'encadrement des tarifs pour certaines prothèses.

Pour les lunettes et les prothèses dentaires, le 100% santé s'appliquera à plein à partir du 1er janvier 2020.

Pour les audio prothèses le dispositif entrera complètement en vigueur le 1er janvier 2021



Le DMP :

Comment créer son Dossier Médical Partagé ?



Gratuit et confidentiel, le Dossier Médical Partagé (DMP) est l'équivalent digital de votre carnet de santé classique. Il permet de conserver en ligne vos données médicales et de pouvoir les partager avec votre médecin traitant et les différents professionnels de santé qui vous suivent, même en cas d'hospitalisation. Le DMP permet ainsi d'améliorer la sécurité de vos soins.

Quels sont les avantages du DMP ?

Le DMP possède plusieurs atouts. Il doit permettre un meilleur suivi de votre santé et une meilleure coordination des différents professionnels de santé que vous rencontrez.

Le DMP contient vos antécédents médicaux, mentionne les interventions chirurgicales subies, les examens médicaux effectués et les traitements suivis. Il peut faire état d'allergies ou de réactions spécifiques à un traitement, et permet de suivre l'état de vos vaccinations. Grâce au DMP, les examens prescrits en double ou les incompatibilités de traitement devraient être évités.

Par ailleurs, il vous libère de l'archivage de tous vos examens sanguins et radiologiques, compte rendus médicaux et vos données de remboursement de l'Assurance Maladie seront consultables dans ce dossier.

En cas d'urgence, l'accès rapide à votre dossier médical peut permettre de vous sauver la vie. Tout est désormais stocké en ligne

Où se rendre pour créer son DMP ?

Dès à présent et en quelques minutes, votre dossier médical partagé peut être créé :

- chez votre pharmacien
- auprès d'un conseiller de l'assurance maladie et notamment de la CNMSS, à l'accueil du Siège à TOULON ou des Antennes de BORDEAUX, BREST, LYON, METZ et PARIS.
- lors d'une consultation à l'hôpital.

Prochainement (fin année 2019), vous pourrez également créer votre DMP, en ligne, sur le site www.dmp.fr. Dans tous les cas, n'oubliez pas votre carte Vitale, indispensable pour la création du DMP. De même, pensez à demander vos codes d'accès dès l'ouverture de votre DMP.

La création d'un DMP ne peut avoir lieu qu'avec votre consentement. Cet accord ne nécessite pas de signer un document papier. On dit alors qu'il est dématérialisé, il est enregistré dans votre DMP.

Qui peut avoir accès à mon DMP ?

A part vous, seuls les professionnels de santé autorisés (votre médecin traitant, infirmier, pharmacien) peuvent le consulter. Les informations contenues dans votre DMP sont personnelles et confidentielles. Elles relèvent du secret professionnel.

Les données confidentielles contenues dans votre DMP sont stockées sur des serveurs hautement sécurisés retenus par le ministère des Solidarités et de la Santé. Seul votre médecin traitant peut accéder à l'ensemble des informations contenues dans votre DMP, mêmes celles rendues inaccessibles à votre demande.

Vous pouvez consulter à tout moment votre DMP depuis un ordinateur connecté à Internet sur le site dmp.fr ou via votre application mobile disponible sur iOS ou Android. Il suffit de vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe, remis à l'ouverture de votre dossier médical partagé.

Vous pouvez également voir qui a eu accès à votre dossier et les documents ou informations qui y ont été ajoutés.



INFORMATIONS SOCIALES



Cesu :

Comment appliquer le prélèvement à la source ?



Vous êtes salarié à domicile ou **particulier employeur** et vous vous interrogez sur les modalités d'application du prélèvement à la source ? A partir du 1er janvier 2020, le Cesu gèrera le prélèvement et le reversement de l'impôt à la source à l'administration fiscale. Aucune démarche supplémentaire ne sera nécessaire.

En tant **qu'employeur, vous déclarerez, comme à votre habitude, la rémunération de votre salarié**. Le Cesu calculera le montant de l'impôt à la source à partir du taux transmis par l'administration fiscale pour votre salarié. Si vous avez opté pour le service Cesu +, vous serez prélevé du montant du salaire net sur votre compte bancaire. Le Cesu assurera le versement du salaire net d'impôt à votre salarié et reversera la retenue de l'impôt à la source à l'administration fiscale. Dans le cas contraire, vous verserez à votre salarié le montant de la rémunération nette de prélèvement à la source qui sera indiqué dès l'enregistrement de votre déclaration. Puis, le Cesu prélèvera, en même temps que les cotisations, le montant de l'impôt à la source sur votre compte bancaire et la reversera à l'administration fiscale.

En tant que salarié, votre rémunération sera déduite de la retenue à la source. Vous n'aurez plus à vous acquitter de l'impôt directement auprès de l'administration fiscale. Si vous n'êtes pas imposable, rien ne change. L'administration fiscale transmettra au Cesu un taux à 0 % et votre employeur vous versera, comme aujourd'hui, le salaire net qu'il déclare.

UNEO

Aide au décès ?



Unéo peut verser une aide au décès d'un membre participant (ou de son conjoint) âgé de plus de 65 ans. Cette aide est destinée aux veuf (conjoint, partenaire ou concubin), même s'il n'est pas ayant droit du membre participant décédé.

Cette aide est attribuée dans le cadre du budget du fond social de la Mutuelle, après examen.

Une aide financière peut également être versée suite au décès d'un enfant de moins de douze ans, d'une personne sous tutelle ou placée dans un établissement psychiatrique d'hospitalisation.

Comment en bénéficier ?

Sur demande et sur présentation d'un justificatif des frais engagés à envoyer à :

UNEO Service Soutien social 48 rue Barbès 92544 MONTROUGE Cedex

Montant de l'aide :

- 771€ maximum pour l'aide aux obsèques versés en cas de décès du membre participant ou de son conjoint âgé de plus de 65 ans.
- Après examen pour l'aide versée en cas de décès d'un enfant de moins de 12 ans, d'une personne placée sous tutelle ou placée dans un établissement psychiatrique d'hospitalisation.

Mais aussi des exonérations et minorations de cotisations en cas de décès de l'adhérent.

- 40% sur la cotisation de la garantie santé UNEO pour les veuves et veufs pendant 3 ans suivant le décès. (sans limite de temps si plus de 70 ans et non imposable)
- 40% sur la cotisation de la garantie santé UNEO pour les orphelins de père ou de mère, jusqu'à leur majorité.
- Gratuité de la cotisation santé UNEO : pour les orphelins de père ou de mère, jusqu'à leur majorité.



Covoiturage :

Que dit la loi ?

Légal, le covoiturage est néanmoins encadré et doit respecter certaines règles. Il doit en effet être réalisé dans un but non lucratif. La participation financière des passagers doit ainsi se limiter à un partage des coûts.

Le partage des frais est plafonné par un barème officiel établi par la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes). La participation financière d'un passager ne peut donc excéder **0,35 centimes** du kilomètre, plafond au-delà duquel l'activité est considérée comme lucrative et donc interdite.

Selon le code des transports, le trajet doit également se dérouler dans un véhicule non professionnel et sur un itinéraire que le conducteur aurait réalisé seul. Le covoiturage permet ainsi l'optimisation du véhicule en offrant aux passagers un partage des frais.

Le conducteur doit au maximum souscrire une assurance responsabilité civile, qui en cas de sinistre indemniserait les passagers. Il convient également de vérifier que le prêt de volant est possible si le conducteur souhaite laisser le volant à un passager, et que les trajets domicile/travail sont couverts en cas de covoiturage entre collègues.

Le covoiturage via une plateforme internet (BlaBlaCar, roulez malin...) est régi par les règles de protection des consommateurs. En cas de litige, il convient donc de se retourner vers le site en question, ou directement vers une association de consommateur.



Code de la Route :

Téléphoner à vélo est puni d'une amende à 135 euros



Le cycliste étant considéré comme un conducteur de véhicule comme un autre, téléphoner à vélo est sanctionné par la même amende que celui qui téléphone au volant. Et ce, même avec des écouteurs ou un casque.

Téléphoner ou conduire un vélo, il faut choisir! Les cyclistes qui utilisent ou manipulent leur mobile lorsqu'ils circulent à **vélo** encourent une amende forfaitaire de 135 €. Selon l'article R 412-6-1 du Code de la route, « l'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation est interdit ». L'utilisation d'un téléphone portable au volant d'une voiture est punie par une amende forfaitaire de 135 €, mais également par un retrait de 3 points du permis de conduire, ce qui n'est pas le cas pour les conducteurs de vélo.

CNMSS Dossier unique :



La CNMSS met en œuvre une politique et des actions spécifiques pour l'accompagnement médico-social en accordant notamment des aides à domicile et des secours à ses ressortissants les plus fragilisés, sous conditions de ressources et de pathologie.

Les demandes de prestations supplémentaires s'effectuent à l'aide du dispositif « Dossier Unique » qui s'inscrit dans le cadre du processus de simplification et de dématérialisation des démarches administratives.

Il permet de réduire les délais de traitement des dossiers via le partage des informations entre les différents partenaires sociaux de la défense à savoir, la Caisse nationale militaire de sécurité sociale, l'Action sociale des Armées (ASA), les mutuelles militaires (le groupe UNEO et la Mutuelle des Sapeurs-Pompiers de Paris), qui sont des partenaires contributeurs.

Le Dossier Unique vous permet ainsi de solliciter les aides de la CNMSS, de l'ASA et de votre mutuelle militaire **en ne constituant qu'une seule demande**, l'accord de partage doit être expressément formalisé sur l'imprimé de demande.

L'imprimé de "Demande de secours médico-social"

(Formulaire Cerfa 13343)

L'annexe au formulaire Cerfa 13343

L'imprimé de "Demande d'aide-ménagère à domicile"

(Formulaire Cerfa 13344)

Assurance auto

Les radars traquent désormais les conducteurs non-assurés



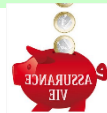
Les radars traquent désormais les conducteurs non-assurés

Depuis le 19 septembre 2019, les radars peuvent identifier les véhicules qui ne sont pas assurés. En cas de récidive, les contrevenants risquent une amende allant jusqu'à 7 500 euros. Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), quelque 700 000 personnes roulent sans assurance auto, alors que celle-ci est obligatoire. Afin de lutter contre ce fléau, lorsqu'un conducteur est flashé par un radar pour excès de vitesse ou le franchissement d'un feu rouge, la plaque d'immatriculation de son véhicule est contrôlée et comparée au fichier des véhicules assurés.

Un assureur ayant 3 jours pour enregistrer un nouvel assuré, la vérification n'est effectuée qu'une fois ce délai dépassé. Jusqu'à 7 500 € d'amende en cas de conduite sans assurance

À défaut d'assurance automobile, le conducteur pris en faute pour la première fois peut être sanctionné d'une amende forfaitaire de 500 euros (minorée à 400 euros pour un règlement dans les 15 jours ou majorée à 1000 euros après 45 jours). En cas de nouvelle infraction, la sanction encourue peut aller jusqu'à 7 500 € d'amende.

Assurance-Vie :

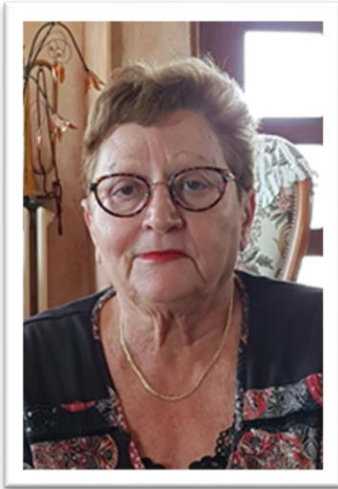


Une fois informés du décès de leur client, les assureurs ont 15 jours pour contacter le bénéficiaire de son assurance vie. Depuis mai 2019, en cas de non-respect de ce délai, les intérêts produits sur le capital sont servis au double, voire au triple du taux de l'intérêt légal.

Après réception de l'avis de décès et des coordonnées du bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie, l'assureur dispose de 15 jours pour lui demander l'ensemble des pièces nécessaires au paiement et, à réception des documents, d'un mois pour verser l'argent. Or, tant que le dossier n'est pas complet, le délai d'un mois ne démarre pas.

Pour éviter que les assureurs ne fassent traîner les choses, en cas de non-respect de ce délai de 15 jours, la loi Pacte précise désormais que le capital non versé produit de plein droit intérêt au double du taux légal durant un mois puis, à l'expiration de ce délai, au triple du taux légal

BIOGRAPHIE D'UNE VEUVE DE GENDARME



A 72 ans, Reine ROUH, adhérente à l'UD 79, est veuve depuis 22 années. Originnaire de la commune de CHERVEUX, elle est toujours dans sa maison à NIORT, où elle s'est installée quelques années après le décès de son mari Christian, retraité de la Gendarmerie.

Reine a fait la connaissance de Christian au cours de l'année 1966, alors qu'elle n'avait que 19 ans.

« A cette époque, comme je n'étais pas majeure, je me souviens que mon père m'avait dit « Tu te marieras que si ton futur mari est militaire ou gendarme ». Christian avait établi plusieurs candidatures pour entrer dans la Police ou la Gendarmerie. Je me suis donc mariée en 1966 alors que Christian effectuait son stage de formation de gendarme à CHAUMONT d'où il est sorti major de sa promotion »

A l'issue du stage Christian est affecté comme gendarme en région Rhône Alpes où il effectuera d'ailleurs toute sa carrière en Gendarmerie.

« Malgré un emploi dans une banque, j'ai suivi Christian à la BT de Neuville sur Saône (69). A mon arrivée, quelle ne fut pas ma surprise lorsqu'on m'a présenté notre logement, j'ai cru qu'il s'agissait d'un grenier. L'appartement était très vétuste, il n'y avait pas de toilettes ni douche à l'intérieur, il fallait se rendre au fond d'un couloir et on était plusieurs à les utiliser. Par la suite Christian a réussi à changer de logement et on est resté un an à l'extérieur de la caserne. »

Nommé MD Chef, Christian est affecté à la BT de St-Jean de Maurienne (73)

« Une nouvelle fois on s'est retrouvé dans un logement sans confort. Les douches étaient au fond du jardin sans eau chaude. Aucune réfection n'était envisagée car on a intégré quelques temps plus tard dans une caserne neuve. C'est vrai qu'on n'a pas été gâté par les logements dans nos premières affectations mais c'était pour tout le monde pareil donc on trouvait ça normal. »

Leur troisième affectation les conduit dans le département de l'Isère à la BT de Voiron, toujours dans une vieille caserne.

« Notre dernière brigade fut celle de L'Arbresle dans le Rhône où Christian nommé adjudant/chef était commandant de l'unité. A cet endroit, j'ai pris mon rôle de femme de chef de brigade. J'avais des contacts avec toutes les dames de la caserne car je ne voulais pas leur faire subir ce que moi j'ai ressenti dans mes précédentes brigades. J'ai passé de bons moments en caserne mais ce qui m'a marqué le plus, c'était les épouses de gradés qui imposaient leurs règles comme par exemple les fils à linge que l'on devait utiliser à des jours précis et qui entraînaient bien sûr des relations tendues entre nous. D'autre part, j'ai toujours travaillé dans la plupart des unités où Christian fut affecté, sauf bien sûr lors des années de naissance et d'éducation de mes deux enfants. Comme beaucoup de femmes n'avaient pas de travail à cette époque, j'avais remarqué que Christian, lorsqu'il était encore sans responsabilité, n'avait pratiquement jamais ses repos le week-end et je pense que c'était volontaire de la part de ses supérieurs. »

Christian ROUH sollicite sa mise à la retraite à l'âge de 54 ans.

« Avec mon mari, comme nous n'avions rien envisagé en Rhône Alpes, nous avons rejoint le domicile de ma mère à NIORT qui a accepté de nous recevoir et prêté une partie de son habitation pendant quelques années. Christian est décédé en 1997. Je me suis donc retrouvée avec une demi-pension de retraite mais j'avais la chance d'être logée par ma mère. Malgré tout, pour ne pas être en difficulté financière, je me suis mise, à l'âge de 52 ans à la recherche d'un emploi. J'ai trouvé des stages d'informatique ce qui m'a permis d'être embauchée à la MACIF où je suis restée jusqu'en 2010 pour prendre ma retraite définitive à l'âge de 63 ans. »

A la retraite Reine ROUH, de par sa disponibilité et son tempérament à donner de sa personne pour les autres, s'engage dans différentes associations.



« Tout d'abord à la MACIF, comme j'adore faire des voyages, par le CE de cette entreprise j'ai pu assouvir ma passion. C'est comme ça que j'ai rencontré mon compagnon actuel GUY surnommé « Guitou ». Sa présence auprès de moi est importante et ma mère m'avait d'ailleurs dit « C'est l'homme qu'il te faut ». Mon premier amour fut Christian et on dit « Qu'on aime qu'une fois dans sa vie » mais pour moi ce n'est pas vrai car on peut aimer d'autres fois différemment.

Je suis également adhérente dans deux associations d'ordre militaire. Je suis « dame d'entraide » au sein de la section de Niort des Médaillés Militaires, la SNEMM et déléguée de secteur et membre à notre association UD79 depuis 1997. Je fais d'ailleurs partie du Conseil d'Administration pour représenter les veuves du département.

Pour ces deux associations mon rôle consiste à visiter les malades et les personnes en difficulté en veillant qu'elles profitent de leurs droits tout en défendant leurs intérêts. Certaines veuves peuvent effectivement se retrouver fragilisées car elles n'ont qu'une demi-pension de retraite. Bon nombre d'épouses n'ont pas pu travailler pour suivre leur gendarme de mari dans les résidences où le travail n'était pas évident à trouver. N'ayant pu se faire de retraite personnelle, cette pension de réversion est une juste compensation car la vie en gendarmerie à mon époque était particulière. Personnellement je n'ai pas connu cela, mais je sais qu'avant la création des Centres Opérationnels et avant l'arrivée des femmes gendarmes, certaines épouses étaient supplétives de la gendarmerie. Elles étaient pour le moins réveillées par les sonneries de téléphone jour et nuit. Elles assuraient également des activités de remplaçant de planton ainsi que des fouilles sureté réalisées sur des femmes interpellées. Aujourd'hui ce travail inconcevable voire illégal, n'était ni déclaré ni rémunéré, mais pour autant bien réel.



J'ai vu que la suppression de la pension de réversion a été évoquée au cours des concertations sur la réforme des retraites. J'espère que celle-ci n'aura pas lieu car les veuves deviendraient particulièrement fragiles si on les prive de ce droit à pension. »

De par son dynamisme et à toujours se rendre utile, Reine ROUH ne peut pas rester indifférente envers les personnes en difficulté.



« Dernièrement, début septembre 2019, ma mère est décédée. Cette épreuve est très douloureuse pour moi car maman et moi étions très « fusionnelles », on avait que 17 ans de différence d'âge. Elle m'a beaucoup aidée lors du décès de mon mari et je lui dois beaucoup. C'est pour cela que lorsqu'elle est tombée gravement malade et qu'elle a été placée en maison de retraite, j'étais tous les jours auprès d'elle. C'est mon tempérament, dans le service où je travaillais à la MACIF on m'appelait « Sœur Thérèse ». J'aime bien aider les autres et surtout ma famille en particulier. Malgré cela, avec Guitou nous profitons de la vie au maximum et nous partons régulièrement en voyage. »

Nous remercions sincèrement Reine ROUH pour son accueil et son plaisir à nous relater les événements qu'elle a vécus.



UNION NATIONALE DES PERSONNELS ET RETRAITES DE LA GENDARMERIE

Union des DEUX-SEVRES – Mairie 32 rue du Palais – 79400 St-Maixent L'Ecole



CALENDRIER 2019 – 2020 (*)

TAROT - BELOTE

Jeudi à 14H

Salle des fêtes 79180 CHAURAY



2019	SEPTEMBRE	jeudi 12 - 26	
	OCTOBRE	jeudi 10 - 24	
	NOVEMBRE	jeudi 07 - 21	
	DECEMBRE	jeudi 05 - 19	
2020	JANVIER	jeudi 09 - 23	Loto dimanche 26/01/2020
	FEVRIER	jeudi 06 - 20	
	MARS	jeudi 05 - 19	
	AVRIL	jeudi 09 - 23	
	MAI	jeudi 14 - 28	
	JUIN	jeudi 11	Journée champêtre 26/06/2020
	SEPTEMBRE	jeudi 10 - 24	
	OCTOBRE	jeudi 08 - 22	
	NOVEMBRE	jeudi 05 - 19	
	DECEMBRE	jeudi 03 - 17	

(*) Certaines dates du calendrier ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées en raison des disponibilités de la salle mise à notre disposition.



Le loto aura lieu le **dimanche 26 janvier 2020** à 14H, à la salle des fêtes à CHAURAY.
Les inscriptions sont à faire auprès de Guy RIMBAULT 21 rue des Brissonnières à NIORT 79 - ☎ : 0549336198 - 0616741087 ✉ grimbault79@gmail.com avant le 15 janvier 2020.



L'assemblée générale se déroulera le **vendredi 03 avril 2020** à la salle des fêtes à Saint AUBIN le CLOUD



La réunion du conseil d'administration avec tous les délégués de secteur est prévue le **mercredi 27 mai 2020** au domaine de la Fortranche à EXIREUIL



Une journée champêtre (porcelet à la broche) aura lieu le **vendredi 26 juin 2020** au lieu-dit « Pied Blanc » à AIFFRES.

Les inscriptions se feront avant le 15 juin 2020 auprès de Guy RIMBAULT 21 rue des Brissonnières à NIORT 79 - ☎ : 0549336198 - 0616741087 ✉ grimbault79@gmail.com



mots fléchés

HUMMIN BOULLON DE VIANDE	PLANTE POTAGERE PIKINISTE FRANCAIS	HEURE DE GREEN- WICH FICHETRE	CUBE VOCABLE	DRAPEAUX	INFLUÉ VILLE DU PÉROU	SIGNI- FIER BAS- SARIE
				PIQUANT RECTAL		
CAPITALE AFRI- CAINE CAPABLES			SECU- LAIRE OFFRAN- DE			
		FULMIRA			ARROSE TURIN SUR L'AUTEL	
PERIODE DE FORMA- TION	STATION DE RADIO PAS- SADES		TYPE DE PELAGE SAISIR		DEHORS TANTALE	
		BATTANTS INVENTER				PRINCE TROYEN
DUBLE CONSOL DE L'ÉDU- CATION		EMPLOYÉ S'IL EST BLANC SOUDERA		LOUPER INSTRU- MENT A CORDES		
	DÉPAR- TEMENT DONT LE CHOIX				ADVERBE GÉNÉRISE	EPROU- VEES
TRAITER AVEC D'ÉPIS ADULTE			FABRI- QUER SUSPEND			
		SOLDAT PALMI- PÉDES		CAVA- LIERE FIN DE MODE		
TARLEAU CRA- TURES	JEUNE APPRENTI ÉCARTER			ENDEN- DRER		HAUT DIPLOMÉ
		ANOLLUS INSECTE CARINAS- SIER				
SOUHA- TER	DIVUL- GUER DÉCOR- TIOUA			FLEUVE EN IRLANDE POUR APPELER		
			AGENT SECRET RÔLE DE THÉÂTRE			EXERCICE
JARDIN PUBLIC	ACOMT NASSIF WARD- CAIN			CHOC PLAU		
		HAUSSER SCDIUM				ÂGE MENTAL ACTIONNÉ
ATTACHE COLD- RAMT JAUNE		CAPUCIN		BOULE- VERSEE		
			BLEUS			

top star

Si vous remettez en ordre les lettres mélangées, vous obtiendrez le titre de cinq films avec Kurt Russell. Les titres peuvent être composés de plusieurs mots.



1 S-U-H-D-O-G-R-N-I-E

→

2 K-R-D-U-E-B-A-L

→

3 O-P-D-S-N-I-E-O

→

4 E-I-R-O-D-S-L

→

5 L-A-M-E-R-C-I

→

sudoku

	4		8	9				3
	8	9	3	7	2	1	4	
3	7							2 1
		1	5		3	7		
6	2							9 8
4								7
	3	7	6	4	5	9	8	
9	6			8				5 3

facile

9	4	7				5	6
7		3				8	1
1			8				
	9				5		
	1	8	5		7	2	4
		2					1
2	6				3		4
4	7	1	2		9		5

moyen

mots coupés

Les quatorze mots de la liste ci-dessous ont été découpés en trois morceaux (par groupe de trois lettres, sans distinction de syllabes) et sont cachés dans cette grille. Une fois tous les mots trouvés, il vous restera un quinzième mot à découvrir.

ANI	RAN	QUE	TES	TER
SAT	ALE	IRE	URE	COL
GRO	BER	DOU	SCO	ONI
OUR	ITA	LLE	LER	ARD
LOS	PAI	ENT	IVE	VER
TER	IER	COC	DOU	CER
SIT	CON	INA	CTI	IMP
GEM	MIL	EMB	STA	EUX
MME	SYM	PHO	UBI	NIE

- | | |
|-------------|--------------|
| 1 COCARDIER | 9 PAILLETER |
| 2 COLONIALE | 10 RANGEMENT |
| 3 CONSTATER | 11 SATANIQUE |
| 4 DOUCEREUX | 12 SCOUBIDOU |
| 5 EMBOURBER | 13 SYMPHONIE |
| 6 GROMMELER | 14 TESSITURE |
| 7 IMPLOSIVE | |
| 8 INACTIVER | |

mot carré

Chaque ligne, colonne et carré doit contenir les neuf lettres différentes de la grille.

- Recherchez les neuf lettres et placez-les dans la réglette.

- Cherchez logiquement l'emplacement de chaque lettre.

- La grille résolue, vous verrez apparaître dans les cases grisées un MOT MYSTÈRE.

Ce mot correspond à la définition suivante :

MONNAYEURS

		C	G			U		
U				C	S	G		
	G	A				H	C	
	A		C		U			G
	U			N			A	
R			A		G		H	
C		U				S	N	
			R	S	E			U
	N				C	R		

solutions

facile

moyen

top star

4	7	3	1	9	5	8	2	6
2	6	1	8	5	7	2	4	3
1	3	7	6	4	5	9	8	2
9	6			8				5 3
3	7							2 1
6	2		1	5		3	7	
4								7
	3	7	6	4	5	9	8	
9	6			8				5 3

mots fléchés

mots coupés : MILITAIRES

D	A	B	C	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	
C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z		
D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z			
E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z				
F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z					
G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z						
H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z							
I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z								
J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z									
K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z										
L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z											
M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z												
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z													
O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z														
P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z															
Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z																
R	S	T	U	V	W	X	Y	Z																	
S	T	U	V	W	X	Y	Z																		
T	U	V	W	X	Y	Z																			
U	V	W	X	Y	Z																				
V	W	X	Y	Z																					
W	X	Y	Z																						
X	Y	Z																							
Y	Z																								
Z																									

mot carré :

Calendrier 2020

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
M 1	Clair	S 1	Ella	D 1	Aubin	M 1	Hugues	V 1	Joseph	L 1	Justin 23
V 2	Basile	D 2	Chandeleur	L 2	Charles 10	J 2	Sandrine	S 2	Boris	M 2	Blandine
V 3	Geneviève	L 3	Blaise 06	M 3	Guénohé	V 3	Richard	D 3	Philippe	M 3	Kévin
S 4	Odilon	M 4	Véronique	M 4	Casimir	S 4	Isidore	L 4	Sylvain 19	J 4	Clotilde
D 5	Edouard	M 5	Agathe	J 5	Olive	D 5	Irène	M 5	Judith	V 5	Igor
L 6	Melaine 02	J 6	Gaston	V 6	Colette	L 6	Marcellin 15	M 6	Bénédictte	S 6	Norbert
M 7	Raymond	V 7	Eugénie	S 7	Félicité	M 7	JB. de la S	J 7	Gisèle	D 7	Gilbert
M 8	Lucien	S 8	Jacqueline	D 8	Jean	M 8	Julie	V 8	Désiré	L 8	Médard 24
M 9	Alix	D 9	Apolline	L 9	Françoise 11	J 9	Gautier	S 9	Pâcome	M 9	Diane
V 10	Guillaume	L 10	Arnaud 07	M 10	Candide	V 10	Fulbert	D 10	Solange	M 10	Landry
S 11	Pauline	M 11	ND Lourdes	M 11	Constantin	S 11	Stanislas	L 11	Estelle	J 11	Barnabé
D 12	Tatiana	M 12	Félix	J 12	Justine	D 12	Jules	M 12	Achille	V 12	Guy
L 13	Yvette 03	V 13	Béatrice	V 13	Rodrique	L 13	Ida 16	M 13	Rolande	S 13	Antoine
M 14	Nina	J 14	Valentin	S 14	Mathilde	M 14	Maxime	J 14	Mathias	D 14	Elisée
M 15	Rémi	S 15	Claude	D 15	Louise	M 15	Pateme	V 15	Denise	L 15	Germaine 25
J 16	Marcel	D 16	Julienne	L 16	Bénédictte 12	J 16	Benoît-Josep	S 16	Honoré	M 16	Régis
V 17	Roseline	L 17	Alexis 08	M 17	Patrice	V 17	Anicet	D 17	Pascal	M 17	Hervé
S 18	Prisca	M 18	Bernadette	M 18	Cyrille	S 18	Parfait	L 18	Eric 21	J 18	Léonce
D 19	Audric	M 19	Gabin	J 19	Joseph	D 19	Emma	M 19	Yves	V 19	Gervais
L 20	Sébastien 04	V 20	Aimée	V 20	Herbert	L 20	Odette 17	M 20	Bernardin	S 20	Silvère
M 21	Agnès	S 21	Damien	S 21	Clémence	M 21	Anselme	J 21	Constantin	D 21	Rodolphe
M 22	Vincent	S 22	Isabelle	D 22	Léa	M 22	Alexandre	V 22	Emile	L 22	Alban 26
J 23	Barnard	D 23	Lazare	L 23	Victorien 13	J 23	Georges	S 23	Didier	M 23	Audrey
V 24	François	L 24	Modeste 09	M 24	Karine	V 24	Fidèle	D 24	Donatien	M 24	Jean-Baptist
S 25	Paul	M 25	Roméo	M 25	Humbert	S 25	Marc	L 25	Sophie 22	J 25	Prosper
D 26	Paule	M 26	Nestor	J 26	Larissa	D 26	Alda	M 26	Marianne	V 26	Anthelme
L 27	Angèle 05	V 27	Honorine	V 27	Habib	L 27	Zita 18	M 27	Augustin	S 27	Fernand
M 28	Thomas	J 28	Antoinette	S 28	Gontran	M 28	Valérie	J 28	Germain	D 28	Irénée
M 29	Gildas	S 29	Auguste	D 29	Gwladys	M 29	Catherine	V 29	Géraldine	L 29	Paul/Pierre 27
J 30	Martine			L 30	Amédée 14	J 30	Robert	S 30	Ferdinand	M 30	Martial
V 31	Marcelle			M 31	Benjamin			D 31	Visitation		

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
M 1	Thierry	S 1	Alphonse	M 1	Gilles	J 1	Muriel	D 1	Toussaint	M 1	Florence
J 2	Martinien	D 2	Julien	M 2	Ingrid	V 2	Léger	L 2	Défunts 45	M 2	Viviane
V 3	Thomas	L 3	Lydie 32	J 3	Grégoire	S 3	Gérard	M 3	Hubert	J 3	Xavier
S 4	Florent	M 4	Jean-Marie	V 4	Rosalie	D 4	François	M 4	Charles	V 4	Barbara
D 5	Antoine	M 5	Abel	S 5	Raïssa	L 5	Fleur 41	J 5	Sylvie	S 5	Gérald
L 6	Mariette 28	V 6	Marléne	D 6	Bertrand	M 6	Bruno	V 6	Bertille	D 6	Nicolas
M 7	Raoul	J 7	Gaétan	L 7	Reine 37	M 7	Serge	S 7	Carine	L 7	Ambroise 50
M 8	Thibaut	S 8	Dominique	M 8	Adrien	J 8	Pélagie	D 8	Geoffroy	M 8	Imm. Conc.
J 9	Amandine	D 9	Amour	M 9	Alain	V 9	Denis	L 9	Théodore 46	M 9	Pierre
V 10	Ulrich	L 10	Laurent 33	J 10	Inés	S 10	Ghislain	M 10	Léon	J 10	Romarc
S 11	Benoît	M 11	Claire	V 11	Adelphé	D 11	Firmin	M 11	Martin	V 11	Daniel
D 12	Olivier	M 12	Clarisse	S 12	Apollinaire	L 12	Séraphin 42	J 12	Christian	S 12	Chantal
L 13	Joël 29	J 13	Hippolyte	D 13	Aimé	M 13	Géraud	V 13	Brice	D 13	Lucie
M 14	Camille	V 14	Evrard	L 14	Mateme 38	M 14	Juste	S 14	Sidoine	L 14	Odile 51
M 15	Donald	S 15	Marie	M 15	Roland	J 15	Thérèse	D 15	Albert	M 15	Ninon
J 16	ND. Carmel	D 16	Armel	M 16	Edith	V 16	Edwige	L 16	Marguerite 47	M 16	Alice
V 17	Charlotte	L 17	Hyacinthe 34	J 17	Renaud	S 17	Baudoin	M 17	Elisabeth	J 17	Gaël
S 18	Frédéric	M 18	Hélène	V 18	Nadège	D 18	Luc	M 18	Aude	V 18	Gatien
D 19	Arsène	M 19	Mylène	S 19	Emilie	L 19	René 43	J 19	Tanguy	S 19	Urbain
L 20	Marina 30	J 20	Bernard	D 20	Davy	M 20	Adeline	V 20	Edmond	D 20	Isaac
M 21	Victor	V 21	Christophe	L 21	Mathieu 39	M 21	Céline	S 21	Présentat.	L 21	Pierre 52
M 22	Madeleine	S 22	Fabrice	M 22	Maurice	J 22	Elodie	D 22	Cécile	M 22	Gratien
J 23	Brigitte	D 23	Rose	M 23	Constance	V 23	Simon	L 23	Clément 48	M 23	Armand
V 24	Christine	L 24	Barthélémy 35	J 24	Thècle	S 24	Florentin	M 24	Flora	J 24	Adèle
S 25	Jacques	M 25	Louis	V 25	Hermann	D 25	Crépin	M 25	Catherine	V 25	Noël
D 26	Anne	M 26	Natacha	S 26	Côme	L 26	Dimitri 44	J 26	Delphine	S 26	Etienne
L 27	Nathalie 31	J 27	Monique	D 27	Vincent	M 27	Emeline	V 27	Séverin	D 27	Jean
M 28	Samson	V 28	Augustin	L 28	Venceslas 40	M 28	Simon	S 28	Jacques	L 28	Innocents 53
M 29	Marthe	S 29	Sabine	M 29	Gabriel	J 29	Narcisse	D 29	Saturnin	M 29	David
J 30	Juliette	D 30	Fiacre	M 30	Jérôme	V 30	Bienvenue	L 30	André 49	M 30	Roger
V 31	Ignace	L 31	Aristide 36			S 31	Quentin			J 31	Sylvestre

■ Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
■ Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
■ Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.
 Calendriers agendas : <https://www.calagenda.fr>

